

UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE

Division des Affaires Générales

Compte-rendu du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 1^{er} mars 2001

Étaient présents :

Mme ARSENE Marie-Ange
Mme ASSOR Josèphe
M. BLONC Stephen
Mme BRAVO Sandra
M. CHARLES-NICOLAS Aimé
M. CLERGEOT Henri
M. DIRIS Benoît
Mme FELIMARD Colette
Mme GROUVEL Marie-France
M. HUISMAN Olivier
M. JEAN-PIERRE Manuel
Mme JEANNE-ROSE Michèle
M. LOUIS Patrice
M. LUDOP Junior
M. MAILLE Claude
M. MARBOT Alain
M. MEGY Alain
Mme MORAVIE Rose-Marie
Mme NABAJOTH Andrée
M. NARAYANINSAMY Jacky
M. PANOU Jean-Marc
M. PEMBELE Ralph
M. RALECHE Roddy
Mme SAUNIER Annie
Mme SMITH RAVIN Emilie
M. TUTIN Christian
Mme VITALIEN PERIA Josette

Étaient présents à titre consultatif :

M. ARCONTE Alain (Directeur du SCUIO)
Mme BERNABE Marie-Françoise (Service Commun de la Documentation)
Mme DORVILLE Chantal (Division de la Scolarité)
Mme FEBRER Francine (Secrétaire Général)
M. MORVAN Jacques-Guillaume (Division des Affaires Générales)
Mme PARIS Françoise (Responsable du SCUIO)

Avaient donné une procuration :

M. LOUISANNEAU Cédric à M. LUDOP Junior
LOUIS Michel à M. NARAYANINSAMY Jacky
MERIL Sylvère à Mme MORAVIE Rose-Marie

Était excusé :

M. NORE Claude

Étaient absents :

Mme BARDU Sylvie

M. BELLONY Josip

Mme FATNA Soleman

M. JUNIEL Aude

M. OLLIVIER Bruno

M. PALKA Fabrice

Mme RICHER Pascale

Mme ROUSSEAU Joëlle

Mme VIVIES Béatrice

Madame Jacqueline ABAUL, président du CEVU, ouvre la séance à 9 h 30, elle souhaite la bienvenue aux membres, renouvelés lors des élections du 11 janvier 2001 et donne lecture de l'ordre du jour :

1 - Désignation du vice-président du CEVU

2 - Désignation des membres

- Commission Sociale du CEVU
- Section Permanente du CEVU
- Commission UAG-Handicap

3 - Convention-cadre entre l'UAG et l'Université de Ouagadougou

4 - Examen de la résolution adoptée par la Faculté des Lettres et Sciences humaines

5 - Demandes de subvention des associations d'étudiants

6 - Questions diverses :

1- Election du Vice-Président

Mme ABAUL présente les deux candidats en lice,

Monsieur Aimé CHARLES-NICOLAS, (Professeur à la Faculté des Sciences Médicales)

Monsieur Jacky NARAYANINSAMY, (Maître de conférence en Mathématiques, Chargé de mission à la modernisation de l'enseignement).

Il présente chacun leur projet au CEVU,

M. NARAYANINSAMY axe son projet sur la réussite de l'étudiant, pour cela il compte dynamiser le CEVU dans un cadre fonctionnel rénové et exercer pleinement ses missions dans le cadre des compétences que lui confère la loi.

Ouvert aux préoccupations de la vie universitaire, Monsieur CHARLES-NICOLAS, vice président sortant, précise qu'il continuerait sa mission, c'est-à-dire poursuivre l'impulsion donnée au CEVU.

Après avoir pris connaissance des projets des candidats, les membres du CEVU sont invités à passer au vote

- Résultat du scrutin :

Monsieur Aimé CHARLES-NICOLAS obtient 11 suffrages

Monsieur Jacky NARAYANINSAMY obtient 18 suffrages

1 bulletin blanc

Monsieur Jacky NARAYANINSAMY est élu Vice-Président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

2 - Désignation des membres de la Commission Sociale du CEVU

La Commission Sociale instituée par le CEVU du 24 octobre 1997 sur la demande de Madame ASSOR, Assistante sociale du CROUS a pour objectif d'apporter une aide aux étudiants en difficulté. Cette commission comprend 9 membres désignés comme suit :

3 membres IATOS / **Colette FELIMARD, Alain MARBOT, Andrée NABAJOH**

3 membres Enseignants / **Marie-Ange ARSENE, Alain MEGY, Annie SAUNIER**

3 membres Etudiants / **JEAN-PIERRE Manuel, LOUISANNEAU Cédric,**

Un étudiant représentant le site de Guyane sera désigné ultérieurement.

• Désignation des membres de la Section Permanente du CEVU

Conformément au règlement intérieur du CEVU il a été créé une section permanente du CEVU dont le rôle est de statuer sur les dossiers que l'assemblée plénière jugerait utile de lui confier. Il s'agit ici de désigner les 16 membres de cette section, suite au renouvellement des membres du CEVU lors des élections du 11 janvier 2001, le vice-président siégeant de plein droit.

Ont été désignés :

6 membres Enseignants / **OLLIVIER Bruno, Rose-Marie MORAVIE, Alain MEGGY, Aimé CHARLES-NICOLAS, Stéphane BLONC, Olivier HUISMAN**

2 membres IATOS / **Andrée NABAJOH, Josette VITALIEN PERIA**

2 Personnalités extérieures / **Patrice LOUIS, Michèle JEANNE-ROSE**

6 membres Etudiants/ **Junior LUDOP, Ralph PEMBELE**

Les deux étudiants représentant le site de Guadeloupe et les deux étudiants représentant le site de Guyane seront désignés ultérieurement.

• Désignation des membres de la Commission UAG-Handicap

Cette commission créée en juin 1998, en application du 2ème alinéa de l'article 13 de l'arrêté du 9 avril 1997, a pour objectif l'accueil et l'amélioration des conditions d'études des étudiants handicapés.

Il s'agit ici de désigner 3 étudiants représentant les sites de Guadeloupe, Guyane et Martinique.

Site de Martinique : Roddy RALECHE

Les représentants de la Guyane et de la Guadeloupe seront désignés ultérieurement.

3 - Convention-cadre entre l'Université de Ouagadougou et l'UAG

Cette convention a pour objectif de fixer un cadre réglementaire général à la coopération entre les deux universités, sur les modalités particulières de mise en œuvre des échanges dans le domaine de l'enseignement, de la formation et de la recherche. Cette convention signée est valable cinq ans.

Des modifications sont proposées pour les articles suivantes:

Article 2, 5^{ème} alinéa remplacer les caraïbes par "**la caraïbe**"

Article 6, 2^{ème} alinéa remplacer rechercherons par "**rechercheront**"

Article 8, remplacer compétantes par "**compétentes**"

4 - Examen de la résolution adoptée par la Faculté des Lettres et Sciences humaines

La résolution soumise au CEVU est libellée comme suit :

"Le Conseil d'UFR du 09 novembre 2000 demande au CEVU que soit appliqué le principe de la moyenne générale des 12 UE constituant le DEUG et justifiant de l'attribution de ce diplôme, conformément à l'esprit de l'arrêté ministériel du 09 avril 1997".

Après examen de cette résolution, le CEVU constate que l'esprit de l'article 15 du règlement général du contrôle des connaissances est de valider chaque année du DEUG, et est conforme à l'article 18 de l'arrêté du 9 avril 1997. Le CEVU confirme sa position en la matière. Un courrier sera adressé dans ce sens au doyen de la faculté.

5 - Examen des demandes de subvention des associations d'étudiants

Après une discussion sur les projets des associations qui sont en majorité d'ordre culturel ou sportif, les membres du CEVU ont décidé de conserver un fond pour doter la communauté étudiante d'équipement collectif.

Les membres du CEVU ont eu à se prononcer sur les sommes attribuées aux associations (résultat : 7 abstentions - 4 contres)

Les subventions attribuées aux associations d'étudiants figurent sur le tableau joint en annexe.

6 - Questions diverses :

Afin d'informer les usagers du campus des propositions du CEVU, il est demandé, avant approbation du Conseil d'Administration, d'établir un relevé des propositions du CEVU.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 20.